

## COMPTE-RENDU

### Conseil de quartier Bordeaux Caudéran

Mercredi 17 décembre 2025, à 18 h 30  
Théâtre de la Pergola, rue Fernand Cazères

#### *Étaient présents :*

- **Pascale Bousquet-Pitt**, Maire adjointe du quartier Caudéran.
- **Didier Jeanjean**, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés.
- **Marc Etcheverry**, Adjoint au maire chargé de la sécurité, la prévention de la délinquance et la médiation
- **Fanette Cluzaud**, Responsable de la mission décret tertiaire- ADG Bâtiments - DGTERE Bordeaux Métropole
- **Samuel Aburto**, Directeur adjoint au Directeur général en charge de l'action climatique et de la transition énergétique - ADG Action Climatique et Transition Énergétique - DGTERE Bordeaux Métropole
- **Karine Gessner**, Adjointe au Directeur Général des Territoires Pôle territorial de Bordeaux – Bordeaux Métropole.
- **Mathieu Ahyerre**, Responsable du Service d'Aménagement des Parcs et Jardins – Bordeaux Métropole.
- **Alix Bouillon**, Animatrice de la Mission Démocratie Permanente.
- **Emma Vicassiau**, Animatrice de la Mission Démocratie Permanente.

**115** habitant.e.s

Vous pouvez revoir le conseil de quartier dans son intégralité en suivant le lien : [Conseil de Quartier Caudéran 17 décembre 2025](#)

# INTERVENTION INTRODUCTIVE

---

## Pascale Bousquet-Pitt

*Maire adjointe du quartier Bordeaux Caudéran*

Pascale Bousquet-Pitt ouvre le conseil de quartier en se disant très heureuse de retrouver les habitants au théâtre de la Pergola et en les remerciant pour leur présence. Elle excuse l'absence du maire de Bordeaux et précise que le conseil se tient dans un contexte particulier de période préélectorale, ce qui implique un format différent des séances habituelles.

Dans ce cadre et pour des raisons de neutralité, les exposés seront assurés par les services de la Ville et de la Métropole. Elle rappelle également que la réunion fait l'objet d'une captation vidéo, qui sera prochainement accessible sur le site bordeaux.fr.

Elle remercie ses collègues élus présents, notamment ceux en charge de la nature en ville et de la tranquillité publique, ainsi que les élus de l'opposition. Elle salue l'ensemble des services mobilisés pour l'organisation du conseil : la mission démocratie permanente, le pôle territorial de Bordeaux, le pôle patrimoine végétal et biodiversité de Bordeaux Métropole, la police municipale et son directeur, ainsi que les agents de la mairie de quartier, engagés au quotidien auprès des habitants.

Elle indique que, parmi les thématiques proposées via les questionnaires transmis avec l'Info-Lettre, les habitants ont choisi celui de l' "Aménagement de l'espace public et la nature en ville". À cette thématique s'ajoute un sujet commun à l'ensemble des conseils de quartier en cette fin d'année : la "Politique énergétique de la Ville et du quartier". Elle précise que tous les projets d'actualité ne pourront pas être abordés en détail, mais qu'un point d'étape sera proposé sur plusieurs sujets ciblés.

### **Aménagement d'un délaissé de voirie angle Rue Pasteur/Av. de la Gare**

---

Sur le volet de la végétalisation et de l'amélioration du cadre de vie, Pascale Bousquet-Pitt annonce que le projet de requalification du délaissé de voirie de 960 m<sup>2</sup> situé à l'angle des rues Pasteur et de la Gare, en face du site occupé par l'association Ludosens (en lien avec le programme « 1 million d'arbres »), est quasiment achevé. Les plantations, le mobilier urbain et les points d'apport volontaire ont été installés plus tôt que prévu (la semaine dernière). Seuls les arceaux vélos restent à poser.

### **Rue et place des Violettes**

---

Pascale Bousquet-Pitt fait ensuite un point sur le projet concernant la rue des Violettes. Celui-ci prévoit la réhabilitation des fosses d'arbres abandonnées, leur replantation, ainsi que la création de fosses plus grandes, mieux adaptées au développement des arbres. Un projet de végétalisation accompagnera ces aménagements.

La petite place des Violettes sera également requalifiée afin de créer un espace de convivialité comprenant notamment un boulodrome et des bancs. Les études de réseaux sont désormais achevées et le démarrage des travaux est prévu au printemps.

### **Place Mondésir**

---

Pascale Bousquet-Pitt revient sur le projet de réaménagement de la place Mondésir, qui a fait l'objet d'une concertation réglementaire menée par Bordeaux Métropole. Cette concertation a permis de recueillir de nombreuses contributions des riverains et des usagers. Le bilan a été approuvé lors du conseil métropolitain du 6 juin 2025.

Parallèlement, les études de conception intégrant ces contributions se sont achevées durant l'été. Une réunion publique de restitution s'est tenue le 15 septembre 2025, réunissant de nombreux habitants de Bordeaux et de Mérignac. Comme annoncé à cette occasion, les travaux sur les réseaux et concessionnaires débuteront au second semestre 2026, avant les aménagements de voirie et du parc à partir de 2027, pour une durée estimée à deux ans. Un phasage des travaux permettra de maintenir le fonctionnement de la place et les mobilités pendant le chantier.

## **Voiries, stationnements, trottoirs, bandes et double sens cyclables**

---

Pascale Bousquet-Pitt indique que le rattrapage des rénovations de voiries et de trottoirs se poursuit, tout comme le marquage des zones de stationnement et des aménagements cyclables. Lorsque cela est possible, ces opérations s'accompagnent de végétalisation afin d'apaiser les usages, comme actuellement à l'angle de la rue Gambetta et de l'impasse Gourdin.

### **Plan cyclable Caudéran**

---

Concernant les mobilités, Pascale Bousquet-Pitt précise que le quartier entre dans la dernière phase du plan de résorption des discontinuités cyclables, sur les secteurs Bocage, Ferry, Mondésir et Germaine Tillion. Ce travail complète le déploiement des réseaux verts et des doubles sens cyclables (DSC).

### **Plan cyclable Caudéran : aménagements connexes (rue Richelieu)**

---

Dans le cadre de ces aménagements, elle explique que des actions de végétalisation et l'installation de mobilier urbain, notamment des bancs, sont prévues à certains endroits, comme rue Richelieu. Les travaux sont temporairement suspendus en raison de conditions météorologiques défavorables aux plantations. Ces équipements visent à lutter contre les îlots de chaleur et à améliorer le confort des piétons, notamment pour faciliter les pauses entre les arrêts de bus et les domiciles, comme l'ont demandé les riverains.

### **Ligne G - mise en services des bus électriques**

---

Pascale Bousquet-Pitt annonce que les bus électriques à haut niveau de service (BHNS) circulent sur la ligne G depuis début novembre. Elle invite les habitants à utiliser cette nouvelle offre de transport, fruit d'une mobilisation de longue date.

### **Ligne BUS EXPRESS H**

---

Pascale Bousquet-Pitt rappelle ensuite la mise en service de la ligne de bus express circulaire H le 6 décembre 2025. La ligne circulaire dessert les rives gauche et droite via Cenon-Gare, avec une fréquence de 10 minutes en heures de pointe comme en heures creuses.

Parallèlement, elle indique que contrairement au projet initial qui prévoyait sa suppression, la ligne 9 est maintenue et continue d'assurer sa liaison entre Brandenburg et la gare Saint-Jean permettant un passage toutes les 10 minutes sur les boulevards.

Cela signifie qu'il y a désormais un service global toutes les 5 minutes sur le boulevard.

### **Prolongation de la Liane 16 jusqu'à Porte de Bourgogne**

---

Pascale Bousquet-Pitt se félicite également du prolongement de la ligne 16 jusqu'à la Porte de Bourgogne, permettant désormais un raccordement direct à la gare, une avancée attendue depuis plusieurs années.

### **Prolongation de la Liane 1**

---

Pascale Bousquet-Pitt indique enfin que la ligne 1, très utilisée par les habitants de Caudéran, retrouve son accès à la gare depuis le 6 décembre dans le cadre de la nouvelle délégation de service public des transports. Cette ligne dessert désormais également l'Accor Arena, rive droite, à l'instar du bus express H.

### **Parc Bordelais - Aire de jeux.**

---

Pascale Bousquet-Pitt fait un point sur la rénovation de la plus vaste et la plus ancienne aire de jeux de Bordeaux, située au Parc Bordelais. Les travaux ont débuté en mai pour une durée de neuf mois. Le chantier avance conformément au calendrier, avec environ deux tiers des aménagements déjà réalisés et une livraison prévue en février prochain.

### **Parc Bordelais – Maison Briex**

---

Toujours au Parc Bordelais, Pascale Bousquet-Pitt explique que deux maisons ont récemment été rénovées. La maison Bijou (du nom de l'âne qui travaillait dans le Parc) est désormais occupée par les jardiniers et surveillants du parc. La maison Briex, anciennement

logement de gardien, accueille aujourd’hui deux associations et devient un espace dédié aux arbres et aux transitions (espace associatif « Maison de l’arbre et des transitions »), en lien avec la zone de permaculture créée en 2021. Ce lieu a été inauguré le 26 septembre et est ouvert aux habitants.

### **Les passeurs d’arbres**

---

Pascale Bousquet-Pitt revient sur le dispositif des passeurs d’arbres, qui mobilise 80 citoyens métropolitains, dont trois Caudéranaises : Isabelle Godier et Sylvianne Kopp, et Isabel Vérit. Ces volontaires accompagnent leurs voisins dans les plantations et sensibilisent à la place de l’arbre en ville, tout en veillant à leur préservation sur les parcelles privées. Le dispositif est désormais opérationnel et accessible via la mairie de quartier.

Elle évoque également des actions menées avec des collégiens de Saint-André et de Grand Lebrun lors de plantations organisées au Parc Bordelais dans le cadre de la Semaine de l’Arbre, soulignant l’importance de la transmission aux jeunes générations.

### **Piscine Jean ZAY**

---

Concernant les chantiers en cours, Pascale Bousquet-Pitt indique que le bassin nordique Jean Zay est désormais hors d’eau et hors d’air. Les travaux techniques se poursuivent au sous-sol, notamment pour la machinerie, la filtration et le traitement de l’eau. Les prochaines étapes concernent la pose du fond inox, l’installation de la couverture automatique, l’aménagement des espaces intérieurs et extérieurs. Le calendrier est respecté, avec une ouverture envisagée fin mars 2026.

Deux candidatures sont actuellement étudiées pour l’espace de restauration dans le cadre de l’AMI restauration de ce site.

### **Centre de ressources urbain Monséjour - rue Ermend Bonnal -**

---

Dans une logique d’équilibre des aménagements à l’échelle du quartier, Pascale Bousquet-Pitt annonce le dépôt d’un permis de construire pour un centre de réemploi situé à proximité du parc Monséjour. Ce service de proximité permettra le dépôt et la récupération gratuite d’objets afin de réduire les déchets. Le permis a été accordé le 6 novembre 2025, les travaux débuteront en janvier 2026 pour une livraison prévue en décembre 2026.

### **Recyclerie mobile**

---

En complément, Pascale Bousquet-Pitt explique que des recycleries mobiles sont déployées dans le quartier pour les objets de plus petite taille. Lors de leur premier passage place Germaine Tillion le 19 novembre, près de 280 habitants ont été accueillis. La recyclerie reviendra régulièrement à Stéhelin (tous les 1ers samedis de chaque mois) et place Germaine Tillion (les 3èmes mercredis de chaque mois).

### **Opérations propreté : lutte contre les dépôts sauvages**

---

Pascale Bousquet-Pitt indique que des opérations ciblées sont menées avec la Métropole pour lutter contre les dépôts sauvages, incluant l’identification des sites, le balisage et la recherche des auteurs. Plusieurs verbalisations ont déjà été réalisées.

### **Opération broyage des végétaux Stéhelin (2 au 12 février 2026)**

---

Pascale Bousquet-Pitt annonce que les opérations de broyage de végétaux pour les particuliers se poursuivent. À partir de 2026, un service complémentaire est mis en place avec une zone de dépôt accessible pendant 15 jours et une journée dédiée à la récupération du broyat. Le prochain rendez-vous est fixé à Stéhelin, avec des dépôts possibles à partir du 2 février.

### **Poste de Police Municipale mobile**

---

Sur le volet tranquillité publique, Pascale Bousquet-Pitt rappelle la mise en place d’un poste de police municipale mobile, présent notamment place Eugène Gauthier et place Germaine Tillion, et se déplaçant mensuellement dans le quartier. Une nouvelle brigade dédiée à Caudéran est également en activité depuis la rentrée.

Elle rappelle enfin que le poste de police nationale accueille à nouveau le public deux jours par semaine (mardi et jeudi) pour les plaintes de proximité.

### **Forum Mondial de l'Économie Sociale et Solidaire (29 au 31 octobre 2025)**

---

Pascale Bousquet-Pitt revient sur l'accueil du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire à Bordeaux (Gsef 2025). À Caudéran, un tournoi de football inclusif et solidaire a été organisé à l'espace sportif Bel-Air, réunissant délégations internationales, jeunes et clubs locaux. L'équipe de l'AGJA Football, très impliquée dans l'organisation, a remporté un trophée.

### **Hommage à Ilan HALIMI : Plantation d'un olivier (2 décembre 2025)**

---

Parmi les événements marquants, Pascale Bousquet-Pitt cite l'inauguration de l'école Jean Cocteau le 17 octobre et la plantation d'un olivier au Parc Bordelais le 2 décembre en hommage à Ilan Halimi, affirmant l'engagement du quartier contre l'antisémitisme et l'intolérance.

### **Lancement des festivités de Noël : Illumination du cèdre (2 décembre 2025)**

---

Le même jour, Pascale Bousquet-Pitt indique que les festivités de Noël ont été lancées avec l'illumination du cèdre du quartier, au square Samuel Paty. L'arbre, âgé de 74 ans, constitue un symbole fort de cette tradition annuelle.

### **120 ans de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État**

#### **Plantation de l'arbre laïcité au square Samuel Paty (9 décembre 2025)**

---

À l'occasion des 120 ans de la loi de 1905, Pascale Bousquet-Pitt explique qu'un arbre de la laïcité a été planté au square Samuel Paty. Une exposition pédagogique sur les principes de la laïcité est présentée à la mairie de quartier et à l'entrée de ce conseil de quartier.

### **Inauguration de l'habitat partagé « Chez Jeannette » - 10 rue de l'Église (11 décembre 2025)**

---

Pascale Bousquet-Pitt explique que Caudéran est le quartier de Bordeaux où la part de seniors est la plus élevée, ce qui justifie une attention particulière portée à l'accompagnement du grand âge et au soutien de projets innovants en leur faveur. Elle rappelle que les cinq maisons mitoyennes récemment construites face à l'église Saint-Amand constituent un projet d'habitat partagé inédit à l'échelle bordelaise.

Elle précise que l'ensemble se compose de deux zones d'habitats partagés de 400 m<sup>2</sup> chacune, conçus autour d'espaces communs afin de favoriser la convivialité et les échanges entre les résidents. Ce modèle propose une alternative entre la résidence-services et l'établissement d'hébergement pour personnes âgées. Elle indique enfin que les premiers résidents ont emménagé la semaine précédente et ont fait l'objet d'un accueil chaleureux.

### **L'Odyssée Lumineuse au Parc Bordelais (12 décembre 2025 au 11 janvier 2026)**

---

Pour conclure, Pascale Bousquet-Pitt invite les habitants à découvrir la 3e édition de l'Odyssée lumineuse au Parc Bordelais, qui propose plus de mille lanternes monumentales autour du thème de la forêt des fées.

## **ANIMATION DU CONSEIL DU QUARTIER**

---

**Alix Bouillon**

**Emma Vicassiau**

*Animatrices de la Mission Démocratie Permanente/Équipe de la mairie de quartier*

Les deux animatrices de la Mission Démocratie Permanente se présentent, et précisent qu'elles assurent l'animation du conseil au sein de la mission démocratie permanente, avec le soutien des agents de la mairie de quartier pour la circulation des micros lors des échanges.

### **Ordre du jour**

---

L'animatrice détaille l'ordre du jour de la soirée :

- **Une première présentation sur la politique énergétique de la Ville et du quartier, suivie d'un temps d'échange**
- **Un second temps consacré à l'aménagement des espaces publics et à la nature en ville, également suivi d'échanges.**
- **Mot de clôture et un moment convivial.**

### **Brise-glace**

---

Pour débuter, un temps de brise-glace permet d'identifier les modes de déplacement des participants, majoritairement venus à pied, puis à vélo, en voiture, en bus ou en deux-roues. Un second tour de questions montre qu'une partie du public participe pour la première fois, tandis qu'une large majorité est habituée aux conseils de quartier.

### **Fiches contact et d'évaluation**

---

L'animatrice rappelle la mise à disposition de fiches d'évaluation et de contact, permettant aux participants de formuler des retours sur l'organisation du conseil et de poser des questions qui n'auraient pas pu être abordées en séance.

### **Règles pour nos échanges**

---

Elle indique enfin les règles de prise de parole : respect des interventions, concision des questions, alternance femme-homme, priorité à celles et ceux qui ne se sont pas encore exprimés et usage du micro, dans un contexte de captation vidéo. Elle conclut cette introduction en annonçant la présentation du premier sujet consacré à l'énergie.

## **LA POLITIQUE ENERGETIQUE A L'ECHELLE DE LA VILLE ET DE VOTRE QUARTIER**

---

**Fanette Cluzaud**

*Responsable de la mission décret tertiaire - ADG Bâtiments - DGTERE Bordeaux Métropole*

**Samuel Aburto**

*Directeur adjoint au Directeur général en charge de l'action climatique et de la transition énergétique - ADG Action Climatique et Transition Énergétique - DGTERE Bordeaux Métropole*

## A/ Sobriété – Efficacité – Énergies renouvelables

### De quoi parle-t-on ?

---

Fanette Cluzaud rappelle que la politique énergétique repose d'abord sur la sobriété, qui consiste à réduire les besoins en énergie. Elle souligne que « la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas ». Cette logique se traduit par des plans de sobriété mis en œuvre sur les bâtiments publics afin de diminuer leurs consommations, des démarches également applicables dans les logements privés.

Elle évoque ensuite le levier de l'efficacité énergétique, qui vise à améliorer la performance des bâtiments, notamment celle de leur enveloppe (murs, planchers, toitures, fenêtres). Elle précise les ordres de grandeur des déperditions énergétiques dans un bâtiment mal isolé :

- 25 à 30 % par la toiture.
- 10 à 15 % par les fenêtres.
- 20 à 25 % par les murs.
- 7 à 10 % par les planchers bas.
- 5 à 10 % au niveau des ponts thermiques.
- 20 à 25 % liés au renouvellement de l'air et à la ventilation.

Fanette Cluzaud rappelle toutefois que l'énergie reste nécessaire pour faire fonctionner les bâtiments. La collectivité cherche donc à produire de l'énergie sur site, notamment grâce au photovoltaïque, puis à acheter des énergies renouvelables, en privilégiant autant que possible les sources locales.

### Quelles obligations réglementaires ?

---

Fanette Cluzaud précise que ces actions répondent à des obligations réglementaires inscrites dans la stratégie nationale bas carbone, déclinée à travers plusieurs textes, dont la loi Élan et le dispositif Écoénergie tertiaire.

Ce dispositif impose une réduction des consommations d'énergie pour tous les bâtiments tertiaires publics et privés de plus de 1 000 m<sup>2</sup> sur une même unité foncière. Les objectifs sont progressifs et ambitieux :

- - 40 % d'ici 2030.
- - 50 % en 2040.
- - 60 % en 2050.

Fanette Cluzaud annonce également l'arrivée prochaine de la transposition d'une directive européenne sur l'efficacité énergétique. La loi du 30 avril 2025, qui sera précisée par des décrets d'application, rendra obligatoire la rénovation des bâtiments publics. Elle rappelle enfin que des obligations existent déjà pour les logements, notamment via les diagnostics de performance énergétique, classés de A à G, lors des achats ou ventes.

### Parenthèse participative : Quizz énergies renouvelables

---

Un temps interactif autour des énergies renouvelables est animé par la Mission Démocratie Permanente. La majorité du public identifie correctement le soleil et le vent comme sources renouvelables, tandis que le pétrole et le charbon sont largement écartés. Le bois suscite davantage d'hésitations.

Fanette Cluzaud précise alors que les énergies renouvelables sont alimentées par des sources considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain : le soleil, le vent, la chaleur

de la Terre, l'eau et les marées. Elles se distinguent des énergies fossiles, polluantes et limitées, ainsi que du nucléaire, qui, bien que décarboné, n'est pas renouvelable à cette échelle.

Elle rappelle les cinq grandes familles d'énergies renouvelables :

- L'éolien (terrestre et maritime).
- Le solaire (photovoltaïque et thermique).
- La biomasse.
- L'hydraulique.
- La géothermie.

Elle indique enfin que la Ville de Bordeaux achète 100 % d'électricité verte tracée, dont 43 % d'origine locale en 2024, pour l'ensemble de ses bâtiments publics.

## Chiffres clés

---

Fanette Cluzaud présente les principaux résultats de cette politique. Depuis 2024, 5,8 millions d'euros par an en moyenne sont investis pour financer des études et des travaux d'efficacité énergétique sur les bâtiments municipaux. Ces actions ont permis d'éviter 1,2 million d'euros de dépenses de fluides (énergie et eau).

Grâce à ces investissements, la Ville atteint un taux d'autonomie énergétique de 29 %, qui mesure la part de production locale d'énergies renouvelables par rapport à la consommation totale des bâtiments municipaux et de l'éclairage public.

## Dans mon quartier

---

À l'échelle de Caudéran, Fanette Cluzaud explique que ces actions se traduisent notamment par le remplacement des éclairages par des LED dans trois groupes scolaires, divisant par quatre les consommations électriques tout en améliorant le confort lumineux.

Des équipements simples, comme les têtes thermostatiques, ont été installés au gymnase Stéhelin afin de mieux réguler les températures. Des dispositifs hydro-économies ont également été posés sur les robinets dans plusieurs écoles. Enfin, des menuiseries extérieures et systèmes de chauffage plus performants ont été installés au stade Monséjour.

## B/ Réseaux de chaleur urbains

### Parenthèse participative : Quizz réseau de chaleur

---

L'animatrice interroge le public sur l'origine de la chaleur circulant dans les réseaux de chaleur urbains. Les réponses majoritaires portent sur la géothermie et la valorisation des déchets, avec quelques mentions du gaz.

### Comment ça marche ?

---

Samuel Aburto explique qu'un réseau de chaleur urbain s'appuie sur plusieurs sources d'énergie. Le gaz reste présent comme énergie d'appoint ou de secours, notamment en période hivernale ou en cas d'indisponibilité des sources renouvelables.

La majorité de l'énergie provient toutefois de sources renouvelables, en priorité la géothermie, largement utilisée à Bordeaux Métropole, qui consiste à capter de l'eau chaude dans le sous-sol. Samuel Aburto évoque également la biomasse, issue de bois provenant de forêts gérées durablement dans un rayon d'environ 200 km autour de la métropole, ainsi que la valorisation énergétique des déchets ultimes dans les unités dédiées.

Le principe de fonctionnement d'un réseau de chaleur urbain repose sur une boucle fermée : une eau chauffée circule dans des canalisations pour alimenter les bâtiments en chauffage et en eau chaude sanitaire, avant de revenir refroidie vers l'unité de production. Ce système vertueux permet à la fois des économies d'eau et d'énergie.

### Pourquoi ?

---

Samuel Aburto souligne que le recours à un réseau de chaleur permet de réduire jusqu'à 80 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à un chauffage au gaz ou au fioul. Il insiste sur la fiabilité du système, adossé à un service public, avec des dispositifs de secours garantissant la continuité d'usage.

Samuel Aburto met également en avant la mutualisation des équipements, qui limite les coûts de maintenance et les risques par rapport à la multiplication de chaudières individuelles, ainsi que la stabilité des tarifs, moins exposés aux fluctuations géopolitiques et aux variations des prix du gaz.

### Dans ma ville

---

Samuel Aburto précise que plusieurs réseaux de chaleur existent déjà à l'échelle de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux. Le quartier de Caudéran n'est pas encore desservi, mais une étude est en cours sur le secteur Bourran-Stéhelin, à cheval entre Mérignac et Bordeaux-Caudéran.

Ce projet pourrait alimenter notamment l'espace sportif de Stéhelin et la future piscine Jean Zay, équipements fortement consommateurs de chaleur, ainsi que des établissements publics, copropriétés et entreprises environnantes. L'objectif est de vérifier la viabilité technique et économique afin de créer, à terme, le premier réseau de chaleur du quartier.

## C/ Photovoltaïque

### Parenthèse participative : Quizz sites municipaux solarisés

---

Un dernier quizz est animé sur le nombre de sites municipaux solarisé : 26, 54 ou 80 ? La bonne réponse est finalement révélée : 54 sites municipaux sont aujourd'hui équipés de panneaux photovoltaïques.

### Quelles actions ?

---

Fanette Cluzaud précise que ces 54 sites produisent 6 626 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 1 352 foyers, et près de six fois la consommation des bâtiments municipaux du quartier.

Fanette Cluzaud indique que la stratégie de la Ville privilégie l'autoconsommation, individuelle ou collective, afin de réduire les achats d'électricité. Elle indique que toute rénovation de toiture fait désormais l'objet d'une étude systématique pour évaluer l'opportunité d'une installation photovoltaïque.

### Quels avantages ?

---

Elle souligne que le photovoltaïque permet à la fois de réduire les émissions de carbone et de lisser la facture énergétique, en diminuant la dépendance aux fluctuations des prix de l'électricité. Elle rappelle que de nombreuses technologies existent aujourd'hui, adaptées à tous types de bâtiments, comme les ardoises photovoltaïques intégrées, visibles notamment sur la mairie de quartier de Caudéran.

### Dans mon quartier

---

Fanette Cluzaud précise qu'à Caudéran, plusieurs sites sont équipés : la crèche Détrois, le gymnase Virginia, la mairie de quartier, le groupe scolaire Jean Cocteau, le préau de l'école élémentaire Pins Francs et la crèche Armand Faulat, installés ou renforcés en 2024.

La majorité de ces installations fonctionne en autoconsommation, représentant environ 10 % de la consommation électrique du quartier. Certains sites, comme la crèche Détrois, le gymnase Virginia et le préau de Stéhelin, sont en revente totale, notamment via des investissements tiers. La future piscine Jean Zay sera également équipée de panneaux photovoltaïques.

## D/ Dispositifs d'aide à la rénovation énergétique

Samuel Aburto présente le dispositif Marénov Bordeaux Métropole, distinct de MaPrimeRénov' de l'État. Il précise que, malgré les incertitudes sur le dispositif national, l'offre métropolitaine est restée active sans interruption.

Il en rappelle les objectifs : réduire les factures d'énergie et de travaux, améliorer le confort des logements, diminuer l'empreinte carbone et valoriser le patrimoine immobilier.

Plusieurs types d'aides sont proposés :

- La rénovation globale, permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques, avec près de 7 000 € d'aides par projet.
- La rénovation par geste (isolation, VMC, huisseries...), avec environ 2 000 € d'aides.
- L'installation de panneaux photovoltaïques, avec environ 2 500 € d'aides.
- Le Fonds Air Bois, pour remplacer ou améliorer un chauffage au bois, avec environ 1 000 € d'aides.
- Des aides spécifiques pour les copropriétés, incluant études et accompagnement des travaux.

Samuel Aburto précise que le reste à charge varie selon les revenus : environ 20 % pour les foyers modestes en rénovation globale, 66 % pour les revenus intermédiaires, et 60 à 70 % pour les revenus supérieurs, rendant le dispositif accessible à tous.

### **Accompagner vos projets : trois outils en bref**

---

Pour conclure, Samuel Aburto présente trois outils complémentaires :

- Une application géothermie, destinée aux professionnels, permettant d'évaluer le potentiel géothermique d'un terrain à partir de 150 m<sup>2</sup> de jardin ([Geothermie - Bordeaux Métropole](#)).
- La thermographie aérienne, pour visualiser les déperditions de chaleur d'un logement (<https://geo.bordeaux-metropole.fr/thermographie/>).
- Le cadastre solaire, qui fournit une pré-étude du potentiel photovoltaïque des toitures à l'échelle du quartier (<https://marenov-bordeaux-metropole.cadastre-solaire.fr/>).

---

### **Témoignage d'un Bordelais (rénovation énergétique de sa maison)**

---

La vidéo de son témoignage est disponible au lien suivant : [Témoignage de la rénovation énergétique d'un logement à Bordeaux](#)

« Bonjour, je m'appelle Julien Mast. J'ai deux enfants et j'habite à Nansouty, dans une vieille maison dont je suis propriétaire. Je me suis lancé dans une rénovation énergétique pour

*deux raisons : d'abord pour l'aspect écologique, ensuite pour des raisons financières, car même si c'est un investissement, la rentabilité est rapide.*

*Au début, je me suis inscrit sur une application pour suivre la consommation énergétique de ma maison. Puis, petit à petit, je me suis rapproché de plusieurs associations du territoire pour comprendre les différents types d'aides disponibles. Grâce à elles, j'ai été mis en relation avec des entrepreneurs qui m'ont accompagné tout au long du projet.*

*On est partis sur une rénovation globale. On a d'abord travaillé sur l'enveloppe du bâtiment, donc sur l'isolation. Ensuite, on a remplacé l'ancien système de chauffage qui était notre principal poste de dépense par des pompes à chaleur. On a aussi changé le ballon d'eau chaude pour un modèle solaire, installé quelques panneaux photovoltaïques en toiture et on a remplacé la porte d'entrée, car elle laissait passer beaucoup de chaleur.*

*Comme je le disais, une rénovation globale, c'est un chantier important. Le coût l'est aussi. Mais avec l'ensemble des aides, nationales et locales, on a réussi à atteindre près de 70 % de financement. Résultat : dès les quatre prochaines années, l'opération sera rentable.*

*Les effets se sentent rapidement : le confort thermique est bien meilleur qu'avant, et la facture énergétique a chuté. Aujourd'hui, on paie seulement 30 % de ce que nous payions auparavant. Et le plus incroyable, c'est qu'avec la production solaire, la maison est autonome en été.*

*J'encourage vraiment tous les habitants de Bordeaux à se lancer. C'est un peu long, parfois fastidieux, mais pour moi, le bénéfice est immense : personnellement, financièrement et pour ce que je vais léguer à mes enfants. Franchement, c'est une très bonne opération. »*

## **QUESTIONS/REPONSES (POLITIQUE ENERGETIQUE)**

---

Question d'une habitante : « « Est-ce qu'on pourra disposer des supports de présentation pour retrouver les adresses internet ? »

L'animatrice confirme que les supports projetés seront transmis, afin de permettre à chacun d'accéder facilement aux ressources et liens évoqués durant la réunion.

---

Question d'un habitant : « « Quelle est aujourd'hui la position des Architectes des Bâtiments de France (ABF) concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures ? »

Samuel Aburto explique que la position des ABF a nettement évolué ces dernières années. Là où les refus étaient fréquents, un dialogue constructif s'est installé, à l'échelle locale comme nationale, autour des enjeux de transition écologique et de souveraineté énergétique. Les règles restent toutefois strictes et s'appliquent au cas par cas, selon la proximité avec un bâtiment classé et l'impact visuel sur le patrimoine. Certaines configurations restent possibles, notamment côté jardin. Il invite les habitants à se rapprocher du service d'urbanisme, de la mairie de quartier ou des conseillers France Rénov, tout en soulignant que, dans la majorité des situations, les projets de solarisation sont aujourd'hui envisageables.

---

Question d'une habitante : « Les aides MaRénov' Bordeaux Métropole et MaPrimeRénov' de l'État sont-elles cumulables ? »

Samuel Aburto confirme que les deux dispositifs sont cumulables. L'objectif est précisément de réduire au maximum le reste à charge pour les ménages, en alignant les règles locales sur celles de l'État et en facilitant l'accès aux aides, notamment pour les foyers modestes.

---

Question d'un habitant : « Des réseaux de chaleur sont-ils prévus dans nos quartiers, notamment aux Maréchaux ? »

Samuel Aburto indique que le développement des réseaux de chaleur se poursuit à l'échelle métropolitaine, avec deux grands projets récemment votés : Aéroparc (grandes entreprises) et Métropole Sud (Talence, Bègles, Gradignan, Villenave-d'Ornon, etc.). Concernant le secteur concerné, les études se concentrent actuellement sur la zone Bourran-Stéhelin, à cheval entre Mérignac et Bordeaux-Caudéran. Une première pré-étude est achevée et une seconde phase démarre l'an prochain. Il rappelle que ces projets nécessitent du temps, en raison des contraintes techniques, de foncier, de voirie et de modèle économique, mais qu'ils s'inscrivent dans une volonté claire de maillage du territoire.

---

Question d'un habitant : « *54 bâtiments municipaux solarisés sur combien de sites au total ?* »

Fanette Cluzaud précise que la Ville compte un peu moins de 500 sites municipaux. Les 54 sites déjà équipés représentent donc une première étape significative dans la stratégie globale de solarisation.

---

Question d'une habitante : « *Comment s'organisent la maintenance des panneaux photovoltaïques et la prévention des risques d'incendie ?* »

Fanette Cluzaud explique que les installations photovoltaïques nécessitent un entretien régulier, notamment un nettoyage, afin de préserver leur rendement. Des dispositifs existent pour mettre le système en sécurité, y compris en cas d'encrassement. L'entretien reste cependant indispensable, comme pour tout équipement technique, et certaines technologies intègrent désormais des systèmes facilitant cette maintenance.

---

Question d'une habitante : « *Faut-il obligatoirement bénéficier de l'aide nationale pour obtenir l'aide de Bordeaux Métropole ?* »

Samuel Aburto précise que les deux aides sont totalement dissociées. Il n'est pas obligatoire de percevoir l'aide de l'État pour bénéficier de MaRénov' Bordeaux Métropole. En revanche, les ménages sont encouragés à mobiliser l'ensemble des dispositifs disponibles afin de réduire au maximum leur reste à charge. Il rappelle que Bordeaux Métropole a maintenu son accompagnement, même lors des suspensions temporaires de l'aide nationale.

---

Question d'un habitant : « *Le développement du chauffage au bois en ville génère des nuisances olfactives et environnementales : la Ville agit-elle sur ce sujet ?* »

Samuel Aburto fait le lien avec le Fonds Air Bois, qui vise à accompagner le remplacement des anciens appareils par des équipements labellisés NF Environnement. Ces dispositifs limitent fortement les émissions de fumées et d'odeurs, comme c'est le cas dans les chaufferies bois des réseaux de chaleur. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air tout en conservant les bénéfices énergétiques du bois.

---

Question d'un habitant : « *Pourquoi certaines rues restent-elles éteintes la nuit, et existe-t-il un lien avec l'insécurité ?* »

Marc Etcheverry rappelle que la réduction de l'éclairage public découle du choc énergétique de 2023. Depuis février 2025, l'extinction est limitée au créneau de 2h30 à 5h du matin, afin de maintenir l'éclairage lors des sorties nocturnes. Les grands axes ont été rallumés et des ajustements sont réalisés en lien avec la Police nationale. Les données disponibles montrent qu'il n'existe aucune corrélation entre l'extinction nocturne et une hausse de la délinquance. À moyen et long terme, la Ville engage un vaste programme de modernisation du parc d'éclairage,

*avec le passage en LED et, à terme, des dispositifs de détection dans les quartiers résidentiels, afin de concilier sobriété énergétique, sécurité et qualité de vie.*

## **LE SUJET CHOISI PAR LES HABITANTS : L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET LA NATURE EN VILLE**

---

### **Karine Gessner**

*Adjointe au Directeur Général des Territoires Pôle territorial de Bordeaux – Bordeaux Métropole*

L'animatrice rappelle les résultats du sondage transmis aux habitants. 247 personnes y ont répondu, et le thème arrivé en tête concerne l'aménagement des espaces publics et la nature en ville. Le sujet de la culture arrive en 2<sup>e</sup> position avec 74 voix, suivi de l'habitat et de l'urbanisme avec 46 voix.

#### **Quel périmètre d'intervention ?**

---

Karine Gessner précise le périmètre d'intervention de son service, centré sur les espaces publics de circulation, tandis que Mathieu Ahyerre interviendra sur les espaces verts. Les deux approches se complètent pour couvrir l'ensemble de l'espace public.

Karine Gessner explique que l'action métropolitaine porte à la fois sur l'entretien, la gestion quotidienne et l'aménagement, ces dimensions étant étroitement liées. La collectivité doit répondre aux dégradations, aux impératifs de sécurité et aux usages quotidiens, tout en adaptant la ville à des évolutions plus profondes : nouvelles réglementations, évolution des pratiques de déplacement, augmentation de la fréquentation de l'espace public et changement climatique, avec des événements extrêmes plus fréquents.

Quatre enjeux structurants guident l'action :

- La vétusté des espaces publics, relevant de l'entretien et de la gestion.
- L'accessibilité piétonne.
- La végétalisation.
- La discontinuité des itinéraires cyclables.

Elle souligne également les contraintes fortes qui pèsent sur les projets : avis des Architectes des Bâtiments de France, présence des réseaux souterrains (eau, gaz, électricité), exigences de sécurité et d'accessibilité pour les secours. Ces contraintes expliquent que certains aménagements ne puissent pas toujours répondre pleinement aux attentes exprimées.

#### **Traitement du quotidien (Campagne de réfection des couches de roulement)**

---

Karine Gessner indique que la réfection des chaussées constitue un axe majeur de l'action quotidienne. Les interventions portent sur les couches de roulement, afin d'assurer la sécurité et la durabilité des voiries. Elles peuvent être réalisées en urgence ou programmées annuellement, en coordination avec les concessionnaires de réseaux, afin d'éviter les reprises successives de tranchées.

Ces opérations permettent aussi la mise aux normes, notamment des marquages cyclables, rendus obligatoires lors de la réfection des chaussées. Karine Gessner évoque également l'application des cônes de visibilité, imposant de dégager cinq mètres autour des passages piétons aux intersections. Cette règle entraîne parfois la suppression de places de stationnement afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des traversées piétonnes.

#### **Le PAVE : pour des cheminements piétons plus pratiques pour tous les usagers**

---

Karine Gessner détaille le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), qui impose des normes précises. Un trottoir conforme doit mesurer au minimum 1,40 mètre de largeur, lorsque la configuration le permet, afin de garantir la circulation des personnes à mobilité réduite.

Les aménagements visent également à réduire les obstacles, notamment les potelets, nécessaires à la lutte contre le stationnement, mais problématiques pour les personnes malvoyantes ou en fauteuil. Les abaissés de trottoirs constituent un autre enjeu majeur pour faciliter les déplacements.

Un document voté par la Ville recense l'ensemble des interventions à réaliser, avec des priorités classées de un à trois. Sur le quartier de Caudéran, les rues identifiées comme les plus urgentes apparaissent en rouge et font l'objet d'une programmation prioritaire, étalée dans le temps.

### **Pour le maintien de la qualité des cheminements piétons sur votre quartier**

---

Karine Gessner insiste sur l'importance des signalements des habitants, complémentaires à l'action des agents municipaux. Plusieurs outils sont à disposition :

- Allô Mairie Proximité au 05 56 10 33 33 (9h–17h)
- En dehors des horaires, l'accueil de la mairie au 05 56 10 20 30, puis touche 2.
- Le site bordeaux.fr.
- L'application Ma Ville Facile, lancée récemment, permettant de transmettre un signalement précis accompagné de photos.

### **Réfection des trottoirs**

---

Karine Gessner précise qu'à Caudéran, une enveloppe spécifique a été votée en début de mandat pour la réfection des trottoirs : 300 000 euros par an, soit 1,8 million d'euros sur l'ensemble du mandat. Cette enveloppe traduit l'ampleur des besoins sur le quartier.

Les interventions portent sur des sections variables, de quelques mètres à des linéaires plus importants, selon les situations rencontrées. Karine Gessner précise que cette enveloppe est aujourd'hui entièrement mobilisée, avec de nombreuses améliorations déjà réalisées.

### **L'aménagement d'accessibilité**

---

Un projet spécifique est mené rue Delacroix, en lien avec Olivier Escots (Adjoint au maire chargé du handicap, de la lutte contre toutes les discriminations, de l'accessibilité et des établissements recevant du public) et l'Association des Paralysés de France, implantée dans cette rue. L'objectif est de rendre l'espace public plus praticable pour les nombreuses personnes à mobilité réduite, confrontées auparavant à des trottoirs étroits et à des circulations dangereuses.

Une première phase de travaux temporaires est réalisée, suivie d'une seconde phase actuellement à l'étude, afin d'améliorer durablement les cheminements, notamment vers les arrêts de bus de l'avenue de Lattre de Tassigny.

### **Végétalisation d'opportunité**

---

Karine Gessner explique que la végétalisation d'opportunité consiste à profiter de travaux ou d'espaces disponibles pour planter et désimperméabiliser. Elle cite l'exemple récent de la rue Pasteur, près du passage à niveau, où des espaces délaissés sont transformés.

La désimperméabilisation favorise l'infiltration des eaux pluviales, limite les risques d'inondation lors des épisodes de pluies intenses et contribue à la création d'ilots de fraîcheur. Karine Gessner rappelle qu'en période de canicule, l'enrobé peut atteindre 50 °C, contre 25 à 30 °C sur un sol végétalisé, avec un impact direct sur le confort thermique, y compris la nuit.

### **Traitemennt des îlots de chaleur**

---

Karine Gessner indique que les îlots de chaleur font l'objet d'interventions ciblées, à partir d'une étude menée par l'Agence d'urbanisme en 2021, qui identifie 48 sites dépassant 43 à 45 °C au sol en été.

À Caudéran, la place Lehu est traitée en lien avec la rénovation du square Armand Faulat, permettant une revégétalisation complète. À ce jour, 24 îlots sur 46 ont été traités à l'échelle de Bordeaux, et cet objectif demeure prioritaire.

### **Le plan « marchable » – La rue aux enfants**

---

Karine Gessner présente le programme de la Rue aux enfants qui vise à redonner une place centrale aux enfants aux abords des écoles. À Bordeaux, 69 écoles sont concernées. Selon les configurations, la rue peut être fermée temporairement (30 minutes) aux heures d'entrée et de sortie ou faire l'objet d'une fermeture complète.

À Caudéran, six écoles sont déjà concernées par des fermetures temporaires :

- Élémentaire Bel Air.
- Maternelle Bernard Adour.
- Élémentaire Raymond Poincaré.
- Maternelle Saint-André.
- Groupe scolaire Paul Doumer.

D'autres sites restent à l'étude.

### **Itinéraires cyclables (liaison Barthou/Mondésir)**

---

Karine Gessner évoque un nouvel itinéraire cyclable Nord–Sud est en cours de réalisation entre la place Mondésir et le centre de Caudéran, complétant un réseau jusque-là majoritairement Est–Ouest. Les travaux intègrent, lorsque c'est possible, des actions de végétalisation, avec une finalisation prévue en début d'année prochaine.

### **Végétalisation d'axe structurant**

---

Karine Gessner explique que les axes structurants font l'objet de projets lourds et complexes, intégrant simultanément la marche, le vélo et la végétalisation. Ces opérations, plus longues et coûteuses, permettent néanmoins des transformations profondes de l'espace public, dans une logique de partage des usages.

## **Mathieu Ahyerre**

*Responsable du Service d'Aménagement des Parcs et Jardins – Bordeaux Métropole*

### **Carte des parcs et jardins du quartier**

---

Mathieu Ahyerre présente le périmètre d'intervention de son service, consacré aux parcs et jardins. Caudéran figure parmi les quartiers les mieux dotés de Bordeaux, avec quatre fois plus de mètres carrés d'espaces verts par habitant que le centre-ville.

Trois axes structurent l'action :

- La mise en accessibilité, dans le cadre de la loi Handicap de 2005 et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), avec un objectif de mise en conformité de tous les parcs avant 2029.
- La désimperméabilisation, pour rafraîchir et planter davantage.
- La modernisation des aires de jeux, dont la durée de vie est d'environ dix ans.

### **Square des Jasmins**

---

Au square des Jasmins, Mathieu Ahyerre indique que les travaux permettent de gagner 450 m<sup>2</sup> de pleine terre grâce à la désimperméabilisation des surfaces minérales, favorisant la plantation d'arbres. Un nouveau toboggan est également installé.

## **Square Samuel Paty**

---

Mathieu Ahyerre évoque les allées du square Samuel Paty rénovées avec du sable stabilisé, matériau plus durable, facilitant l'entretien et limitant la formation de flaques, tout en conservant un aspect naturel.

## **Square Armand Faulat**

---

Mathieu Ahyerre précise que le square Armand Faulat bénéficie d'un projet global associant accessibilité, plantations et création d'un écran végétal le long de la voirie. 43 arbres sont plantés afin de renforcer l'effet jardin.

## **Aire de jeu du parc Monséjour**

---

Mathieu Ahyerre explique que l'aire de jeu du parc Monséjour est entièrement repensée pour accueillir toutes les tranches d'âge, notamment les 8–12 ans. Les sols sont réalisés en copeaux de bois, naturels, perméables et amortissants, complétés par des zones en liège pour l'accessibilité des fauteuils roulants.

## **Aire de jeu du parc Bordelais**

---

Mathieu Ahyerre conclut avec l'aire de jeu du Parc Bordelais profondément transformée et étendue à 4 500 m<sup>2</sup>. Elle intègre un promenoir, une large zone centrale accessible et un parcours aérien de 160 mètres, culminant entre quatre et sept mètres de hauteur.

Le tacot historique est restauré, tandis que d'autres jeux sont réhabilités et redistribués dans différents parcs, notamment au jardin de la Faïencerie près des Bassins à flot et le long de la Garonne. Le projet prévoit également une forte végétalisation et une désimperméabilisation accrue.

Les travaux se poursuivent avec une ouverture prévue début mars, après l'installation des structures en janvier.

## **Questions/réponses (politique publique en matière d'aménagement des espaces publics et la nature en ville)**

---

Question d'un habitant : « *Nous sommes riverains du secteur de la rue Pasteur. Depuis la suppression du stationnement près de la gare, les voitures se reportent sur le domaine privé de Montesquieu et sur la rue privée Jacques Delors, envahissant nos espaces verts. Est-ce que la mairie a prévu un accompagnement ?* »

Karine Gessner explique que le stationnement supprimé rue Pasteur correspondait à un usage non réglementaire d'un délaissé de voirie. Elle confirme toutefois l'existence d'un phénomène de sur-stationnement lié au fonctionnement de la gare, souvent le fait d'usagers non-résidents qui combinent bus et train. Elle indique que la situation sera regardée, tout en rappelant les limites de l'intervention publique sur des espaces privés.

---

Question d'une habitante : « *L'avenue de Saint-Amand est une catastrophe. Il n'y a que des trous, c'est dangereux, j'ai déraillé à vélo. Rien n'a changé malgré des marquages l'an dernier. Je demande vraiment qu'on la remette en état.* »

Question d'une habitante : « *La rue Saint-Amand est extrêmement dangereuse. Des voitures montent sur le trottoir pour croiser le bus. Est-ce que vous attendez qu'il y ait un mort ?* »

Karine Gessner indique que la situation de l'avenue Saint-Amand est bien identifiée et fait actuellement l'objet d'une étude par les services. Elle rappelle que la largeur de la rue ne peut pas

évoluer et que toute intervention entraînera obligatoirement la création d'aménagements cyclables, conformément à la loi.

Pascale Bousquet-Pitt précise que cette voie supporte plus de 4 000 véhicules par jour et que la loi impose, en cas de réfection complète, un aménagement cyclable en site propre. Deux options seulement existent alors : la suppression du stationnement ou la mise en sens unique. Face à ces choix, une étude de pertinence est en cours par Bordeaux Métropole, avec comptages et analyses. Une réunion publique sera organisée avec les riverains pour présenter les résultats et coconstruire une solution. Elle souligne que les changements de circulation liés au Bus Express ont modifié certaines habitudes, mais sans augmentation significative du trafic global.

Didier Jeanjean rappelle que la loi LOM ne laisse plus de marge de manœuvre politique lorsque des travaux de voirie sont engagés : l'aménagement d'alternatives à la voiture devient obligatoire. Il précise que ne pas appliquer la loi exposerait la collectivité à des recours juridiques systématiquement perdus par elle. La rue Saint-Amand, au vu de son trafic, entre pleinement dans le champ d'application de cette obligation.

---

Question d'un habitant : « *On plante des arbres, mais aussi beaucoup de sens interdits ! Les rues changent sans arrêt, on perd des places de stationnement. Qu'est-ce qu'on attend pour remettre la rue Taudin avec le stationnement à droite ?* »

Pascale Bousquet-Pitt rappelle que les changements de sens rue Taudin et rue Malvezin font suite à des pétitions de riverains. Une étude de Bordeaux Métropole a été financée et menée, accompagnée d'une concertation avec les habitants. Une erreur initiale de marquage a été corrigée, mais les choix actuels résultent bien de décisions prises collectivement à l'issue de ce processus.

---

Question d'un habitant : « *Rue Pasteur, entre les boulevards et Armand Faulat, la vitesse, les trottoirs, les passages piétons non respectés et la propreté posent problème. C'est une des rares rues à 50 km/h, c'est dangereux. Que comptez-vous faire ?* »

Karine Gessner répond que la chaussée de la rue Pasteur est globalement en bon état et qu'aucun projet lourd n'est prévu à ce stade, en dehors des aménagements cyclables récents près de la Cité administrative. Elle rappelle que la limitation à 30 km/h concerne désormais la majorité de la ville sauf les voies dites "pénétrantes", mais que le respect des vitesses relève aussi du contrôle. Elle nuance enfin le constat sur la propreté, tout en confirmant l'existence d'une campagne annuelle de ramassage des feuilles.

Pascale Bousquet-Pitt rappelle que l'entretien des trottoirs incombe aux riverains, propriétaires et syndics jusqu'au caniveau. Elle invite les habitants à signaler précisément les points problématiques aux services de secteur.

---

Question d'une habitante : « *Pouvez-vous donner la référence de la loi imposant les pistes cyclables lors de travaux ? Quelle est la différence entre "Ma Ville Facile" et Bordeaux Proximité ? Et que comptez-vous faire pour la rue Félix Faure, dont le bitume fond à la chaleur ?* »

Karine Gessner précise que la loi concernée est la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), adoptée en 2019. Elle souligne que son application est strictement encadrée et régulièrement contrôlée, y compris par des associations.

Elle indique que l'application "Ma Ville Facile", déployée récemment, remplace l'ancienne application "Bordeaux proximité" et permet des signaux géolocalisés avec photos. Concernant la rue Félix Faure, elle annonce une réfection complète du tapis prévu dans l'année à venir, les reprises actuelles étant temporaires et destinées à sécuriser la voie.

Question d'un habitant : « *Les cônes de visibilité ne sont pas respectés. Mettre des arceaux vélos serait plus efficace. Et tant que le stationnement reste gratuit à Caudéran, la situation de surstationnement ne changera pas... »*

Karine Gessner confirme que le respect des cônes de visibilité passe par leur occupation effective. Elle indique que la Métropole privilégie, selon les contraintes techniques, soit la végétalisation, soit l'installation d'arceaux vélos, ce qui répond à la fois aux obligations de sécurité et au manque d'équipements cyclables. Elle rappelle qu'environ 1 700 arceaux sont installés chaque année à l'échelle de la ville. Sur le stationnement payant, elle observe que les secteurs concernés connaissent effectivement généralement moins de stationnement excessif ou sauvage.

## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

---

### **Pascale Bousquet-Pitt**

*Maire adjointe du quartier Bordeaux Caudéran*

Pascale Bousquet-Pitt remercie les intervenants pour la présentation des deux sujets thématiques abordés au cours de la réunion, ainsi que l'ensemble des participants pour la qualité des échanges. Elle invite les habitants à poursuivre les discussions à l'issue de la réunion, lors du temps de convivialité, afin de poser leurs questions et d'échanger directement avec les services encore présents. Elle conclut en remerciant à nouveau les participants et en leur donnant rendez-vous très prochainement.